Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a engagé en avril 2013, en concertation avec Geneviève FIORASO, secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, une réforme visant à renforcer l'**encadrement de la formation en ostéopathie**
, pour
harmoniser et améliorer la qualité des formations dispensées
.

Elaboré au terme d'une concertation également conduite par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes avec l'ensemble des représentants des professionnels et des étudiants, le nouveau cadre réglementaire est désormais applicable, et contient notamment des critères d'agrément plus exigeants, avec lesquels tous les établissements devront se mettre en conformité pour la rentrée de septembre 2015.

Marisol TOURAINE et Geneviève FIORASO ont souhaité établir un nouveau programme de formation qui entrera en vigueur à la rentrée 2015, en lien avec le référentiel national des activités et compétences. Une procédure de dispense de suivi et de validation de certains enseignements est également prévue, afin de prendre en compte le parcours antérieur des étudiants.

Par ce nouveau dispositif, le Gouvernement réaffirme sa volonté de garantir la qualité des enseignements et des écoles d'ostéopathie sur l'ensemble du territoire afin de sécuriser la prise en charge des personnes recourant à l'ostéopathie